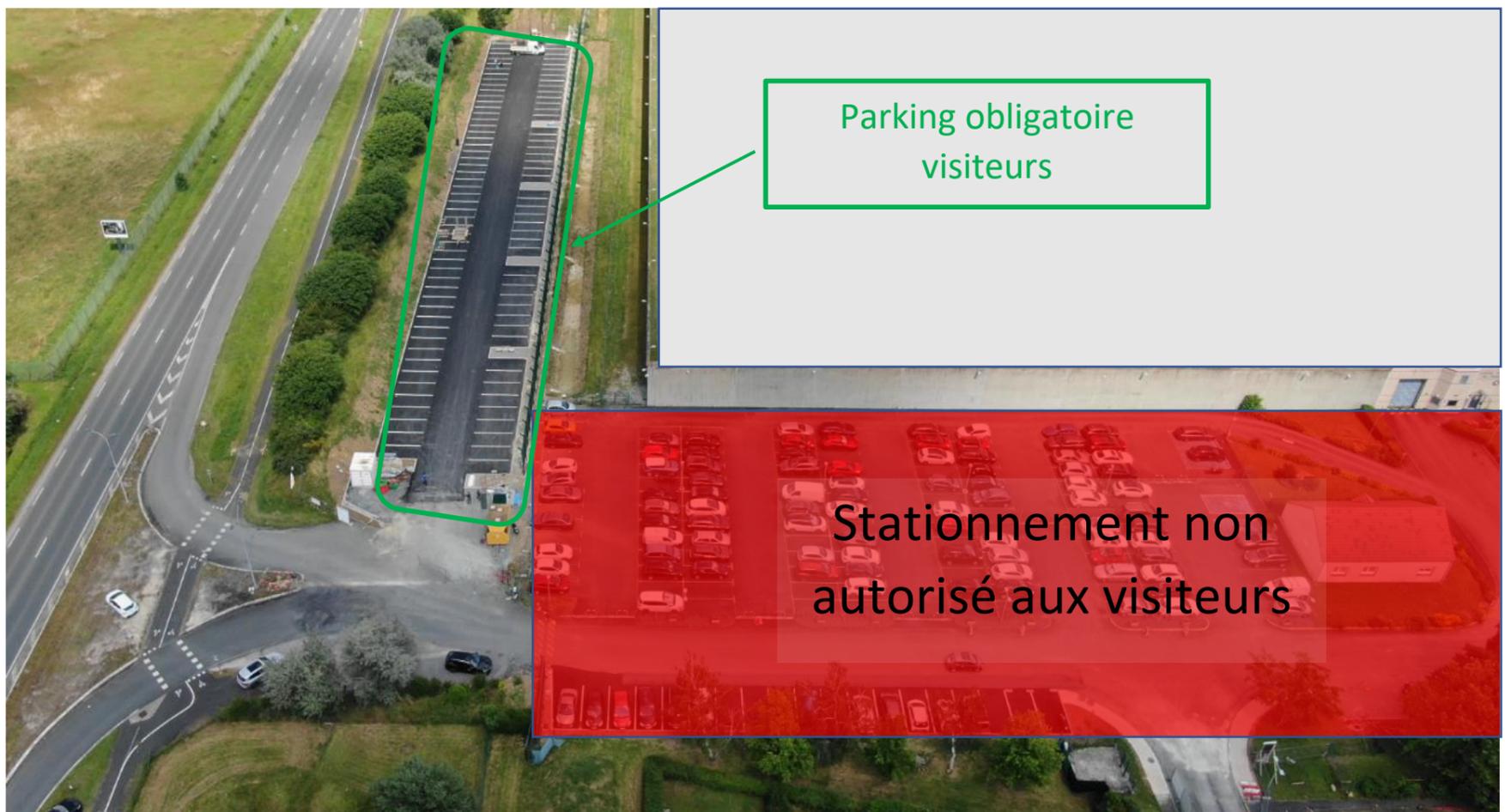


Note à l'attention des visiteurs

A compter du 20 décembre 2024, le stationnement des véhicules des familles et des visiteurs sera obligatoirement sur le parking visiteurs



Tout véhicule non autorisé sur les stationnements de la zone rouge sera susceptible d'être conduit en fourrière aux frais de son propriétaire.

Châteauroux, le 18/12/2024

La cheffe d'établissement